

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 17 octobre 2024 Par suite d'une convocation en date du 10 octobre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 17 octobre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 09 Votants : 12 Délibération n°D_2024_10_17_07</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Julien Langlois à M. Georges Canicatti, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni Absent excusé : / Absent : M. Laurent Esteulle</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Demande de subvention au titre du fonds vert pour la rénovation énergétique de l'église

L'Etat a créé un dispositif « fonds vert » pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines :

- performance environnementale,
- adaptation du territoire au changement climatique,
- amélioration du cadre de vie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'actionner ce dispositif pour la rénovation énergétique de l'église.

En effet, il est envisagé le remplacement du système de chauffage au fuel, vétuste, par une pompe à chaleur air/air réversible.

Ces travaux de rénovation énergétique permettraient :

- de diminuer la consommation d'énergie et d'augmenter le confort thermique du bâtiment,
- d'émettre moins de gaz à effet de serre grâce à la réduction des consommations d'énergie et au remplacement d'équipements fonctionnant aux énergies fossiles par des équipements utilisant des énergies renouvelables,
- d'assurer des économies de chauffage conséquentes,
- d'assurer la ventilation, le chauffage et le rafraîchissement du bâtiment.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 19 548.59 € H.T. soit 23 458.31 € T.T.C. :

Montant total des travaux (H.T.)	19 548.59 €
- dont mise en place d'une pompe à chaleur air/air réversible	19 548.59 €
COUT GLOBAL DE L'OPERATION (H.T.)	19 548.59 €
TVA (20 %)	3 909.72 €
TOTAL (T.T.C.)	23 458.31 €

S'LO

Vu le projet de rénovation énergétique de l'église,

Vu le plan de financement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :

♦ **ADOpte** le projet de rénovation énergétique de l'église pour un montant de 19 548.59 € H.T. soit 23 458.31 € T.T.C.,

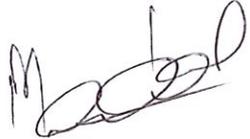
♦ **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre du fonds vert pour 3 910.00 € soit 20% du montant du projet et arrête le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant H.T.	Objet	Montant H.T.
EGLISE	19 548.59 €	Fonds vert	3 910.00 €
- dont mise en place d'une pompe à chaleur air/air réversible	19 548.59 €	Bonus ruralité	7 819.00 €
		Autofinancement	7 819.59 €
		- dont fonds propre	7 819.59 €
TOTAL	19 548.59 €	TOTAL	19 548.59 €

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
Compte tenu de sa télétransmission le : 18 octobre 2024	Fait à Contamine-Sarzin, le 17 octobre 2024	
De sa publication : 18 octobre 2024	Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Et de sa mise en ligne le : 23 OCT. 2024	 Georges CANICATTI	 Pierrette BATON MARECHAL

